

6FRØ10



# Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1994)

NOTA: Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.

Les fiches remplies sont à adresser à: T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIROE, Sluimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre.

1. Pays: GUYANE FRANCAISE      2. Date: 29.09.92      3. Numéro de référence: 6FRØ10  
(à remplir par le responsable de la base de données)

4. Nom et adresse du compilateur:  
Jacques FRETEY  
W.W.F.-FRANCE, 151 boulevard de la Reine, 78000 Versailles, FRANCE  
tél.: (1) 39.24.24.24      fax: (1) 39.53.04.46

5. Nom de la zone humide: Basse-Mana

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar:

7. Coordonnées géographiques: De 53°30'W/5°35'N à 53°57'W/5°45'N et 54°00'W/5°36'N

8. Situation générale: (par ex. région administrative et grande ville la plus proche) située entre la rivière Organabo et le fleuve Maroni (frontière avec le Surinam), de l'ouest à l'est de Mana

9. Superficie: (hectares) 59000 ha, dont 15000 ha en milieu marin et d'estuaire et 44000 ha en zone terrestre.

10. Type de zone humide: (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)  
Zones humides marines et côtières (1,5,6,7,8,9,10,11)

11. Altitude: (moyenne et/ou maximale et minimale)  
Entre 0 et 5 m

12. Description: (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)  
Cet ensemble d'écosystèmes littoraux présente la particularité d'être instable et de subir un bouleversement cyclique d'engraissement et d'érosion lié aux dépôts d'alluvions argileux et à la force des courants.

13. Traits physiques: (par ex. géologie; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amoncelle des marées; bassins versants; régions d'aval; climat)

Plaine holocène constituée de cordons littoraux sableux, de marécages d'eau douce ou d'eau saumâtre, d'argiles marines, de vasières, de mangroves côtières à palétuviers blancs et gris, de forêts marécageuses et pinotières. Les masses d'eau des marais varient selon les saisons; la salinité des marais saumâtres est minimale en saison des pluies, maximale en saison sèche d'août à décembre. En novembre, les 2/3 du marais "Sarcelle" s'assèchent presque complètement. Seuls les chenaux d'écoulement de l'eau de mer immergent encore certaines superficies. Une grande partie de l'approvisionnement en eau de mer des marais est due au franchissement par la mer du cordon littoral sableux aux fortes marées (Rossignol, 1972). L'amplitude des marées oscille de 2,00 à 3,60 m. Cette région détient le record d'ensoleillement et de faible pluviométrie.

14. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)

De Granville (1976) définit 4 groupements végétaux à travers la "Savane Sarcelle": groupement I à Ipomea pes-caprae et Canavalia maritima, groupement II à Mariscus ligularis et Sesuvium portulacastrum, groupement III à Eleocharis mutata et Avicennia nitida, groupement IV à Hydrocotyle umbellata et Jussiaea leptocarpa. Les plages sont des sites importants pour la nidification des tortues marines; les vasières accueillent de nombreux limicoles nord-américains pour leurs "quartiers d'hiver"; les mangroves à palétuviers blancs Avicennia germinans, souvent inondées à marée haute, abritent des colonies reproductrices d'Ardéidés.

---

## 15. Régime foncier et propriété:

### (a) du site

La plus grande part des terrains appartient à l'Etat français (Domaine public maritime)

### (b) des zones environnantes

---

## 16. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

. Arrêté préfectoral (n° 2312 1D/2B du 27/11/1982) portant protection des tortues marines sur le domaine de l'Etat aux Hattes

---

## 17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

- . Divers projets de classement du site en réserve naturelle depuis 20 ans (cf. document joint) dont l'un des derniers mené jusqu'à l'enquête publique par le ministre de l'environnement Michel Crépeau
- . Projet actuel de Parc Naturel Régional

---

## 18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines

### (a) sur le site

La zone 1 est occupée par deux villages amérindiens Tilewuyu (Galibi), Awala et Yalimapo, dont la population est d'environ 640 habitants. Ces Amérindiens sont des pêcheurs en mer, des chasseurs (surtout dans zones 1 et 2) et des cultivateurs (certains abattis sont cultivés dans le site)

### (b) aux alentours/dans le bassin versant

Culture rizicole sur 4500 ha dans les zones 2 et 3

---

## 19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement: (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

### (a) sur le site

- . Urbanisation durable sur la commune d'Awala Yalimapo remplaçant l'habitat traditionnel amérindien; accroissement de la population (estimation de triplement en 20 ans)
- . Introduction et multiplication d'animaux domestiques (chiens, chats, poules) dangereux pour la faune
- . Riziculture (drainage des rivières, poldérisation des marais, pollution par les pesticides et herbicides)
- . chasse (Oiseaux, Mammifères, Caïmans), massacre des tortues marines, braconnage des nids de tortues marines

### (b) aux alentours / dans le bassin versant

idem



**20. Valeurs hydrologiques et physiques:** (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière etc.)

Le phénomène alterné d'érosion et d'engrèvement jouant sur le profil de la zone est l'un de ses principaux intérêts. A une érosion plus grande à un endroit donné (zone de convergence de courants) correspond vers l'est (pourtour de la zone cyclonique) un plus grand dépôt de vase (formation du "mud-flat"), prélude d'un futur engrèvement de la côte. Le système très particulier des courants marins de cette région favorise l'entrée et la croissance de post-larves de la Crevette *Penaeus aztecus subtilis* (Rossignol, 1972).

**21. Valeurs sociales et culturelles:** (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, sites archéologiques)

Sociales: important tourisme de vision de la ponte des tortues marines; baignade sur la plage de Yalimapo (jamais envasée comme les autres plages guyanaises); station importante d'étude et de protection des tortues marines depuis 1977; zone de pêche riche en Silures (coopérative de pêche amérindienne à Awala); lieu de "sorties nature" pour les écoles

Culturelles: site important pour les Amérindiens Tilewuyu; siège de la Fédération des Amérindiens de Guyane; sites archéologiques (Amanapotilī, Yalimapo, Awala) présentant des vestiges céramiques (dont urnes funéraires); consommation familiale des oeufs de tortues marines acceptable, car négligeable

**22. Faune remarquable:** (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

Très belle population de Raton crabier (*Procyon cancrivorus*). Félines: Jaguar (*Panthera onca*), Ocelot (*Felis pardalis*), Jaguarondi (*Felis yagouaroundi*). Autres grands Mammifères comme le Cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), le Cabiaī (*Hydrochoerus hydrochaeris*), la Tayra (*Eira barbara*), le Singe hurleur (*Alouatta seniculus*). Le Lamantin (*Trichechus manatus*) est commun dans les estuaires, mais sa population reste quantitativement inconnue. Les vasières nourrissent de nombreuses espèces de Limicoles. Les jeunes mangroves abritent des dortoirs et des colonies reproductrices de plusieurs espèces d'Ardéidés (*Casmerodius albus*, *Egretta thula*, *Florida caerulea*, *Hydranassa tricolor*, *Ardea cocoi*,...) et d'Ibis rouges (*Eudocimus ruber*). Présence également de Spatules roses (*Ajaia ajaja*), de Jabirus d'Amérique (*Jabiru mycteria*) et de Tantaies d'Amérique (*Mycteria americana*). Nidification du très rare Ara noble (*Ara nobilis*) dans les troncs mors des Palmiers baches. Région connue au niveau international pour ses plages qui sont les lieux de nidification les plus importants au monde (concentration pouvant dépasser 1000 femelles sur 2 km) pour la Tortue luth (*Dermodochelys coriacea*). Plages majeures également pour la ponte de la Tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et de la Tortue verte (*Chelonia mydas*).

Selon Dujardin (1986), l'avifaune des marais de la Basse Mana compte 85 espèces d'oiseaux d'eau. Le nom de "marais Sarcelle" vient du grand nombre de canards qui y transitent: Dendrocygne à ventre noir (*Dendrocygna autumnalis*), Canard musqué (*Cairina moschata*), Sarcelles à ailes bleues (*Anas discors*), Canard des Bahamas (*Anas bahamensis*).

Les plages de la région sont un lieu de reproduction pour l'Iguane vert *Iguana iguana*.

**23. Flore remarquable:** (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

Forêts à *Euterpe oleracea* et *Mauritia flexuosa*. La richesse floristique croît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la côte, inversement à la salinité (De Granville, 1976). En retrait des plages: bois de grands cactus cièrges *Cereus hexagonus*. Vers la rivière Organabo, présence d'une forêt sur sables blancs (série détritique de base) de silice pure où la flore est caractéristique: *Clusia nemorosa*, *Clusia fockeana* (Clusiaceae), *Humiria floribunda*, *Humiria balsamifera* (Humiriaceae), *Licania incana* (Chrysobalanaceae), *Bombax flaviflorum* (Bombacaceae), etc. La mangrove côtière est intacte, non exploitée par l'Homme. Sa présence est étroitement liée au déplacement d'est en ouest des bancs d'argiles poussés par le courant équatorial, lui-même induit par les alizés. Les dépôts vaseux récents sont d'abord colonisés et fixés par les palétuviers gris, *Laguncularia racemosa* (Combretaceae). Suit ensuite l'implantation des *Avicennia germinans* (De Granville, 1986).



Principalement recherches sur les tortues marines (fonds Ministère de l'Environnement/Observatoire du Patrimoine Naturel, C.E.E., W.W.F.). Petit centre à Yalimapo (écloserie dite "des Hattes") avec chercheurs Muséum national d'Histoire naturelle de Paris et Ins-

---

**25. Education et information:** (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

Le site de Yalimapo (zone 1) est très visité par les écoles primaires, les collèges et les lycées. Observation de la ponte des tortues marines, découverte des milieux littoraux. Création d'un mini-musée à Yalimapo; projet d'un musée tortues marines et d'un centre d'accueil des élèves au lieu-dit A Kanawa Bo.

---

**26. Récréation et tourisme:** (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

La plage de Yalimapo (zone 1) est actuellement à la fois un lieu de baignade le week-end pendant la journée et un lieu d'observation de la ponte des tortues marines la nuit. Aucune structure d'hébergement n'existe actuellement (projet à l'étude). Une information sur les tortues et sur la protection de l'environnement est donnée aux visiteurs dans le mini-musée de l'écloserie de Yalimapo.

---

**27. Organisme de gestion:** (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

Comité de gestion préfectoral

---

**28. Juridiction:** (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement etc.)

Autorité compétente: l'Etat. Autorité locale compétente en matière de conservation: DIREN Guyane, 28 boulevard Jubeli,, 97300 Cayenne  
tél.: (594) 37.89.80 fax: (594) 37.89.81

---

**29. Références bibliographiques:** (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

Voir en annexe

---

**30. Raisons de l'inscription:** (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

Cette zone est d'importance internationale en raison des critères 1c, 2a (Tortue luth, Tortue olivâtre, Ibis rouge, Spatule rose, Tantale,...), 2b, 2c, 3a.

---

**31. Carte du site** (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25.000 ou de 1:50.000) La limite maritime est fixée à 2 kms en retrait des zones exondées par marées basses de vives eaux.